

**Décision du 12 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel  
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président  
de cour d'appel de Lyon**

**NOR : JUSB1430665S**

Le premier président de la cour d'appel de Lyon,

*vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;*

*vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'état ;*

*vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;*

*vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Lyon en date du 5 décembre 2014,*

DÉCIDE

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Lyon :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa Services Judiciaires	M. Gilles LARIVIERE Mme Nathalie BRIVET épouse BIDAULT Mme Sandrine BLANC épouse GARDON	M. Francky TETEVUIDE Mme Céline TREILLE Mme Juliette BROCHARD épouse ANGELIER
CFDT	Mme Mireille-Aline WEBER	Mme Danielle CHAFFRAIX épouse TIXIER
Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires	Mme Agnès GRANDI épouse COURCHE	Mme Laure LAUDET

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 12 décembre 2014.

Le premier président,

**Bruno PIREIRE**